

donne droit à une voix.

Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés sauf en cas de cession par l'associé unique.

Sous sa forme à responsabilité limitée, gérant : Monsieur Aurélien MORA.

Sous sa nouvelle forme de SPFPL SAS, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Aurélien MORA demeurant 5 allée du Moulin de Kervegant -5627 PLOEMEUR

Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

